DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 32

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusée par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Création de locaux pour héberger le centre social - Approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention
Délibération 115

La présente opération concerne l'acquisition de la maison « Farges », sa restructuration et sa rénovation pour changer son affectation et créer un nouveau centre social pour le relogement du Centre d'Animation de Panazol (CAP) et la création de salles d'animation et d'activités en complément de celles déjà existantes à proximité.

Les spécificités et les caractéristiques de ce projet sont détaillées dans la note d'opportunité jointe à la délibération valant présentation de l'opération, qui se décompose en deux tranches fonctionnelles :

- Tranche 1 : Centre social – Accueil administration
- Tranche 2 : Centre social – l'Évasion

Coût prévisionnel de l'opération :
Sur la base des études réalisées pour cette opération, **l'estimation prévisionnelle des dépenses** nécessaires à la concrétisation de ce projet s'établit à :

Nature des dépenses	Montant HT
TRANCHE 1	
Coût d'acquisition de la maison « FARGES »	165 000,00 €
Coût des travaux de création du centre social « Accueil – administration »	300 000,00 €
Frais d'études : 12% du coût des travaux (10% pour la maîtrise d'œuvre ; 1% pour le contrôle technique de la construction ; 1% pour la coordination SPS)	36 000,00 €
TOTAL DE LA TRANCHE 1	**501 000,00 €**
TRANCHE 2	
Coût des travaux de création du centre social - « L'Évasion »	450 000,00 €
Frais d'études : 12% du coût des travaux (10% pour la maîtrise d'œuvre ; 1% pour le contrôle technique de la construction ; 1% pour la coordination SPS)	54 000,00 €
TOTAL TRANCHE 2	**504 000,00 €**
TOTAL des dépenses prévues	**1 005 000,00 €**

Financement de l'opération :
À partir des éléments figurants dans la note d'opportunité jointe à la présente délibération, un plan de financement prévisionnel de l'opération, détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Ainsi, les aides sollicitées sont les suivantes :
- Subvention de l'État au titre de la DETR-DSIL ;
- Subvention du Département de la Haute-Vienne ;
- Subvention de la CAF au titre des aides à l'investissement.

Le plan de financement de l'opération est établi en prenant en compte le montant total des dépenses en valeur fin d'opération.

Nature des recettes – Tranche 1	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 1)	150 300,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39.92 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de la tranche 1)	50 100,00€	10,00 %
VILLE DE PANAZOL	100 600,00 €	20,08 %
Coût total - Tranche 1	**501 000,00 €**	**100%**

Nature des recettes – Tranche 2	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 2)	151 200,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39,70 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de tranche 2)	50 400,00 €	10,00 %
VILLE DE PANAZOL	102 400,00 €	20,30 %
Coût total - Tranche 2	**504 000,00 €**	**100%**

Au regard de la présente note de synthèse et de la note d'opportunité de l'opération, il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer pour :

- valider le projet de création de locaux pour héberger le centre social ;
- valider le coût prévisionnel de l'opération ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération
- autoriser M. le Maire à demander les subventions auprès des partenaires.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;
VU le projet de création de locaux pour héberger le centre social ;
VU la note d'opportunité valant présentation de l'opération et les plans du projet annexés à la présente délibération ;
VU l'avis de la commission élargie réunie en séance le 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le contenu du projet de création d'un nouveau Centre Social et le coût prévisionnel de l'opération estimé à **1 005 000,00 € HT,** dont **501 000,00€ HT** au titre de la tranche 1 « Centre social – Accueil administration » et **504 000,00 € HT** au titre de la tranche 2 « Centre social – L'Évasion ».
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-après :

Nature des recettes – Tranche 1	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 1)	150 300,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39.92 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de la tranche 1)	50 100,00€	10%
VILLE DE PANAZOL	100 600,00 €	20,08 %

Coût total - Tranche 1	**501 000,00 €**	**100%**
Nature des recettes – Tranche 2	**Montant**	**%**
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 2)	151 200,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39,70 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de la tranche 2)	50 400,00 €	10 %
VILLE DE PANAZOL	102 400,00 €	20,30 %
Coût total - Tranche 2	**504 000,00 €**	**100%**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État, du Département de la Haute-Vienne et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

PROJET DE CRÉATION DE LOCAUX POUR HÉBERGER LE CENTRE SOCIAL – NOTE D'OPPORTUNITÉ



1. Le contexte

Actif depuis 2023, après la disparition du CAC-ENEP, le Centre d'Animation de Panazol (CAP) est une association reconnue d'utilité publique et agréée « centre social » par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne ; le CAP œuvre pour l'animation de la commune, pour la vie sociale et est devenue un espace de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle.

Ouvert à l'ensemble de la population panazolaise, il propose un accueil, des services et des activités pour les familles, les adolescents, les adultes et les seniors.

On peut y retrouver des **activités régulières et des services adaptés** aux besoins exprimés par les habitants comme des sorties de loisirs et culturelles, de l'accompagnement à la scolarité, des ateliers de loisirs, des actions de soutien à la parentalité, un accueil de loisirs avec des séjours pour les adolescents, et l'organisation de manifestations tout au long de l'année (Frairie des Massottes, Bal des enfants, ...).

Le CAP est aujourd'hui est un acteur très important de la vie de la Cité.

Les locaux mis à sa disposition situés rue Jacques Prévert et rue de la Beausserie sont devenus vétustes et peu fonctionnels. Même si ces bâtiments ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, un bâtiment unitaire regroupant l'ensemble des services et fonctions associées du CAP permettrait d'apporter plus d'efficience au fonctionnement du centre social.

2. Les perspectives imaginées :

Pour pallier les difficultés évoquées ci-avant, répondre aux exigences réglementaires actuelles et renforcer encore le rôle du CAP au sein de la Cité, la commune de Panazol souhaite mettre à profit l'opportunité qui se présente à elle d'acquérir la maison d'habitation avec grange attenante dite « maison Farges » et qui jouxte le bâtiment existant de la rue de la Beausserie (L'Évasion), pour engager un projet de rénovation et de restructuration de l'ensemble immobilier ainsi constitué et

mettre à disposition du CAP des locaux modernes permettant de centraliser, dans un même lieu, les activités du centre social. Ce nouvel équipement sera en outre à proximité immédiate du centre culturel Jean Cocteau que le CAP utilise de manière très régulière pour ses activités et animations.



Les locaux actuels du CAP

L'Évasion



La maison « Forges »



Un projet au cœur de la ville

L'opération globale comprend donc deux projets complémentaires :

- La restructuration et la rénovation de la « maison Farges » pour assurer le relogement du centre social et créer des salles d'animations et d'activités en complément de celles déjà existantes à proximité ;
- La rénovation, notamment énergétique, de « L'Évasion » et la mise en place d'un ascenseur permettant d'assurer l'accessibilité PMR des espaces d'accueil du public situés à l'étage.

La transformation du bâtiment existant à usage de logement en établissement recevant du public doit prendre en considération de nombreuses contraintes réglementaires (règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP ; règlement pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; réglementation thermique ; ...) et prévoir une réorganisation des espaces permettant de rendre fonctionnels les futurs locaux, d'y disposer là d'un niveau de confort d'usage maximal et d'optimiser l'accueil des nombreuses activités du centre.
D'autre part, les installations techniques vétustes et les caractéristiques thermiques du bâtiment demandent une réflexion globale afin d'optimiser les investissements qui devront être consentis.



3. Un projet participatif

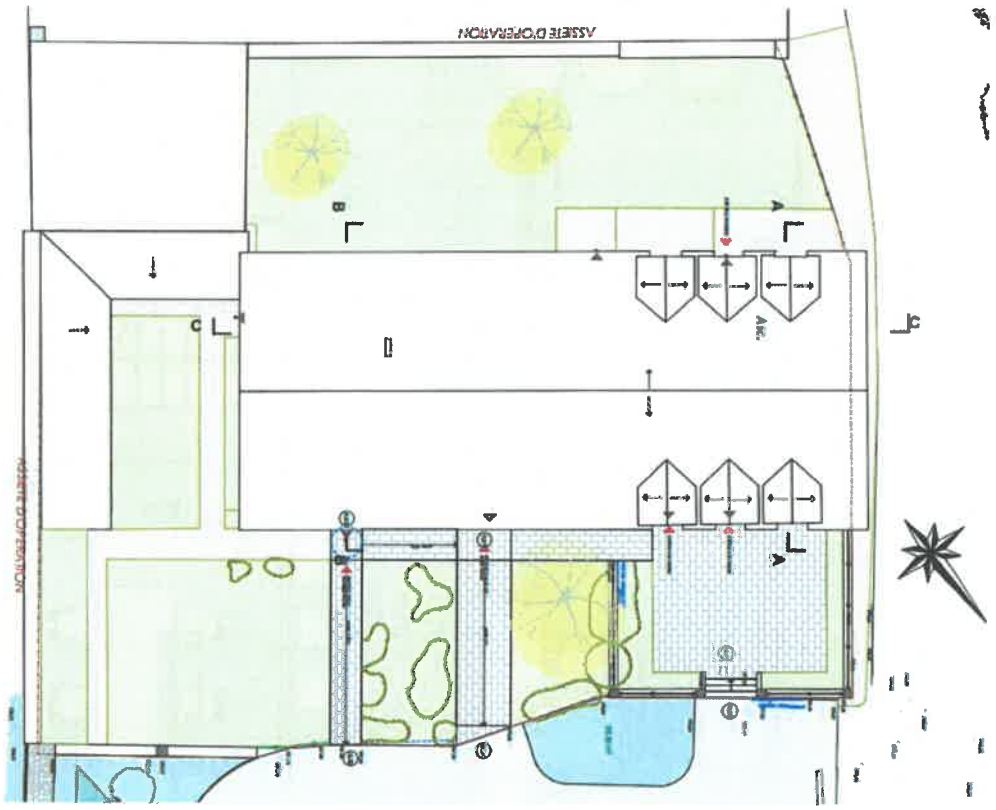
En s'appuyant sur une équipe de direction du CAP très dynamique et motivée, les réflexions initiales ont été conduites dans le cadre d'une démarche participative dans laquelle les futurs utilisateurs des lieux ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Une visite du centre social situé sur la commune de Nexon a été organisée afin de permettre à chacun de s'échapper de son cadre de référence et d'éclairer la réflexion collective. Cet exercice a permis de repérer des dysfonctionnements à éviter mais surtout des dispositions performantes dont il convient de s'inspirer.
De ces discussions, une organisation spatiale des espaces à créer et à restructurer a émergé pour constituer les ingrédients du projet architectural.

4. La tranche 1 : Le projet « Centre Social - Accueil administration »

Le projet architectural pour la création du nouveau centre social de Panazol repose sur la recherche d'une excellence environnementale et sociale.
Il prend en compte l'ensemble des contraintes décrites aux chapitres ci-avant, tout en apportant une réponse efficace aux attentes des utilisateurs en matière d'organisation spatiale, en assurant la mise en accessibilité de l'ensemble du futur centre social et en visant des performances énergétiques optimales.
Le bâtiment existant, la maison d'habitation dite « Farges » est conservé, rénové et restructuré, notamment au point de vue fonctionnel et thermique ; dans ce cadre, il est prévu le programme de travaux suivant :

- la démolition des cloisons intérieures et de la circulation verticale afin de réaménager les locaux intérieurs et de disposer d'une organisation spatiale efficiente, conforme aux attentes des futurs utilisateurs, notamment pour ce qui concerne les bureaux administratifs du CAP ;
- une isolation thermique des façades et le remplacement des menuiseries extérieures pour assurer une meilleure performance thermique de la construction ;
- la mise aux normes des installations électriques et la mise en place d'un dispositif de sécurité incendie adapté à l'ERP créé ;
- la mise en place d'installations thermiques modernes et performantes permettant d'assurer le confort d'hiver et d'été ;
- le réaménagement des espaces extérieurs pour améliorer la lisibilité des accès et la fluidité des espaces, pour différencier les accès destinés au public de ceux réservés aux enfants et pour isoler les espaces d'animation destinés aux jeunes accueillis.

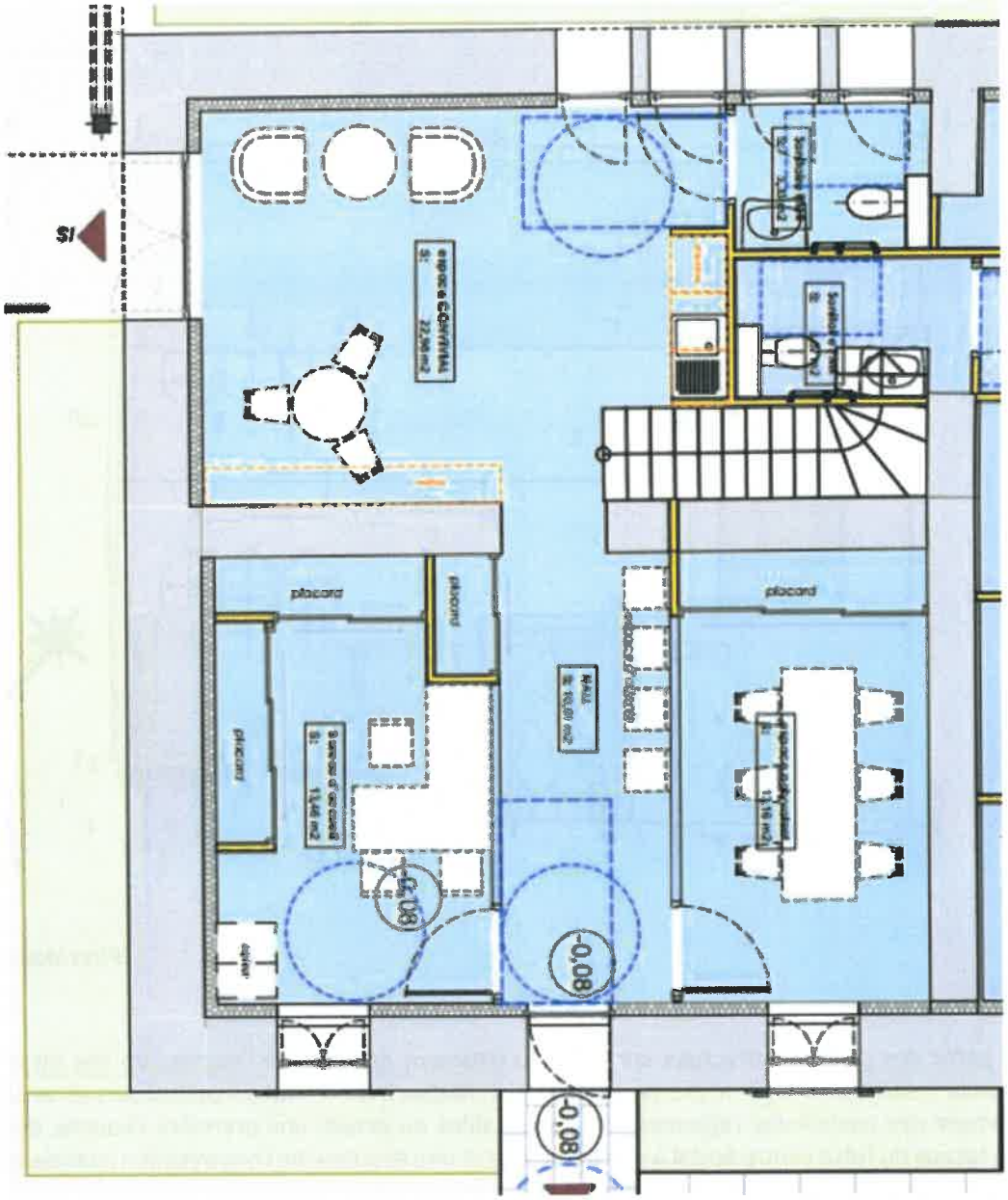
L'affectation de l'ancienne grange située entre la maison d'habitation et l'espace Évasion sera modifiée pour la transformer en salles d'activités et d'animation. Des planchers en béton seront créés, les ouvertures extérieures seront agrandies et d'autres créées.
En extension des existants, une réponse technique est apportée aux attentes exprimées par les futurs utilisateurs qui souhaitent disposer de locaux techniques. Ainsi, il est envisagé de construire un local de rangement et un abri de jardin pour permettre au CAP d'organiser des ateliers intergénérationnels (petite mécanique ; jardinage ; réparation ; ...) et de stocker le matériel nécessaire ; en prolongement de cette construction, un espace extérieur de type pergola ou préau sera ajouté pour disposer d'un espace extérieur ombragé permettant d'organiser des activités de type ateliers, aide aux devoirs, ...



Plan Masse - Projet

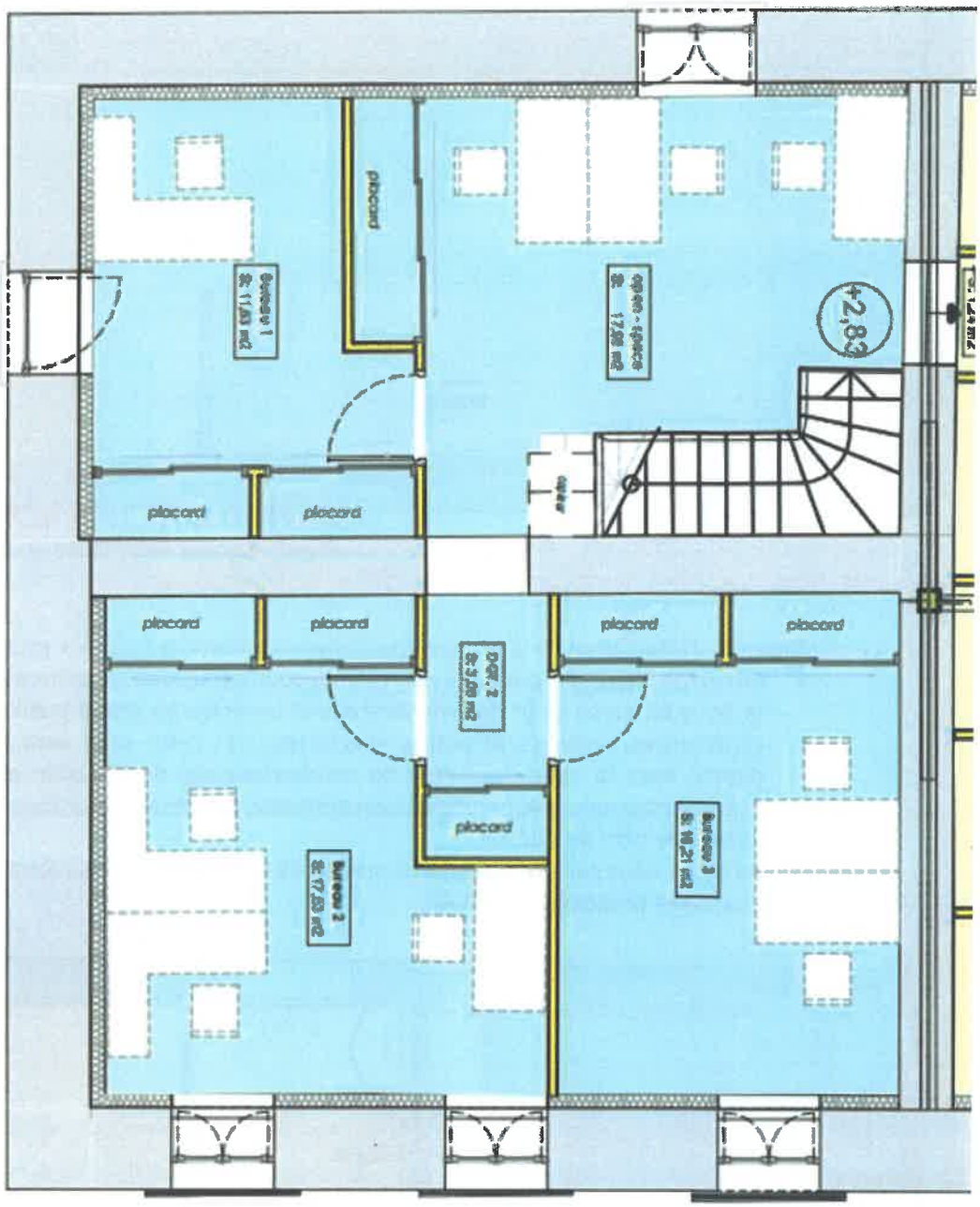
À partir des constats effectués sur l'état du bâtiment existant, de l'expression des attentes telle qu'elle ressort du travail de pré-programmation réalisé avec les futurs utilisateurs et de la prise en compte des contraintes réglementaires applicables au projet, une première ébauche des besoins en locaux du futur centre social a pu être établie et une esquisse de l'organisation spatiale envisagée a été dessinée. Ainsi, le projet comprend :

- La restructuration complète du rez-de-chaussée de la maison « Farges » pour créer :
 - Un hall d'entrée servant d'espace d'accueil et d'attente pour le public ;
 - Un bureau d'accueil de 13,5 m² en liaison directe avec le hall ;
 - Un espace polyvalent proche de l'accueil permettant d'organiser des réunions de 10-12 personnes, d'accueillir du public dans une salle où la confidentialité pourra être respectée ;
 - Un espace de convivialité de 23 m², lieu de rencontre et de sociabilité pour le public et les bénévoles du CAP, et pouvant être utilisé par les personnels comme espace de détente ou de restauration (présence d'une kitchenette) ; cette pièce se prolonge sur l'extérieur grâce à une large menuiserie vitrée ;
 - Un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.



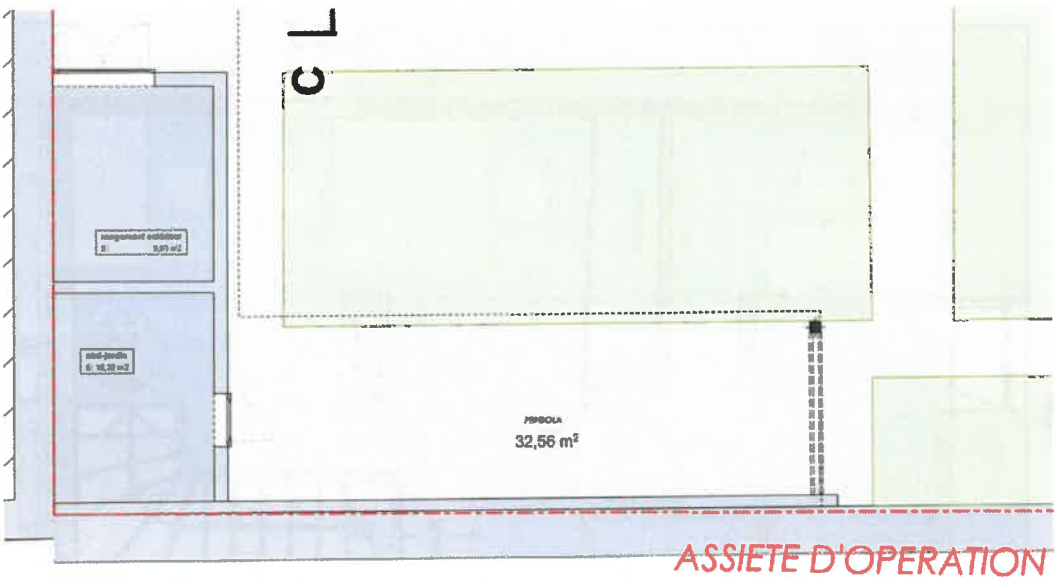
Projet – RdC du Centre Social

- La restructuration complète du 1er étage de la maison « Farges » pour créer :
 - Un bureau de type open-space de 18 m² pouvant accueillir 3 postes de travail ;
 - Un bureau de 12 m² pour la direction du centre social ;
 - Un bureau de 17 m² pouvant accueillir deux personnes et un stagiaire ;
 - Un bureau de 16 m² pouvant accueillir deux personnes.



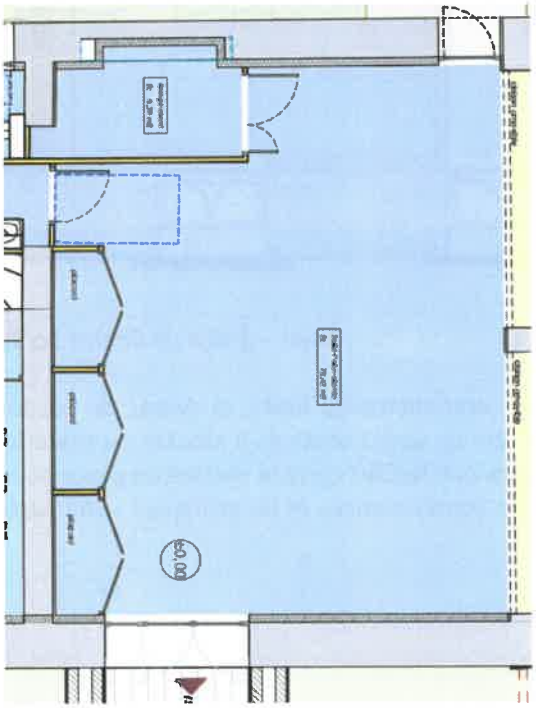
Projet – Étage du Centre Social

- La construction, en annexe de ces espaces administratifs listés ci-avant, de locaux techniques avec un local de rangement et un abri de jardin destinés à stocker du matériel de jardinage et de bricolage destinés aux ateliers que le CAP compte mettre en place pour, dans un cadre intergénérationnel, le partage de connaissances et de pratiques ; une vaste pergola sera également construite là.

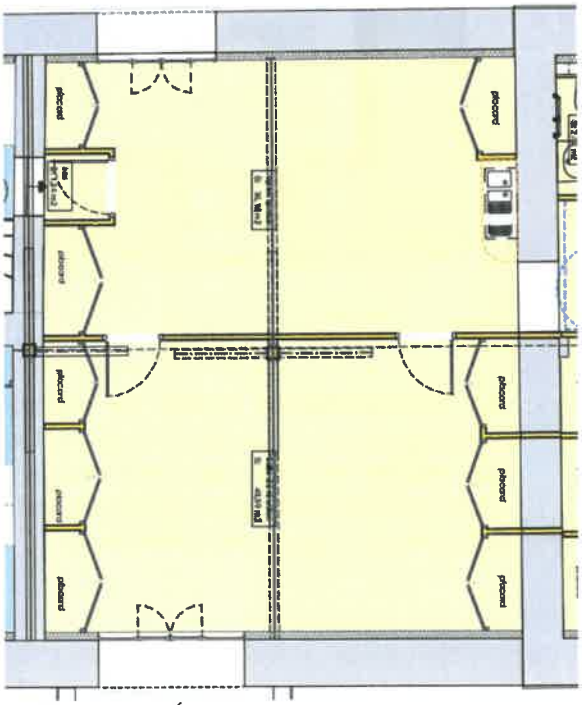


Projet – Locaux techniques annexes

- Le changement d'affectation de la grange attenante à la maison « Farges » pour créer :
 - En rez-de-chaussée, une salle polyvalente pour les activités et animations du CAP et pouvant servir pour des manifestations ouvertes au grand public (réunions, conférences, concerts et autres spectacles, ...) ; cette salle sera en relation directe avec la salle d'activités du rez-de-chaussée de l'Évasion et ces deux espaces pourront, grâce à une cloison amovible, être réunis pour former un vaste espace de près de 120 m² ;
 - À l'étage, deux salles d'activités de près de 40 m² pour l'organisation des activités et ateliers proposés par le CAP.



Projet – RdC de la grange restructurée



Projet – Étage de la grange restructurée

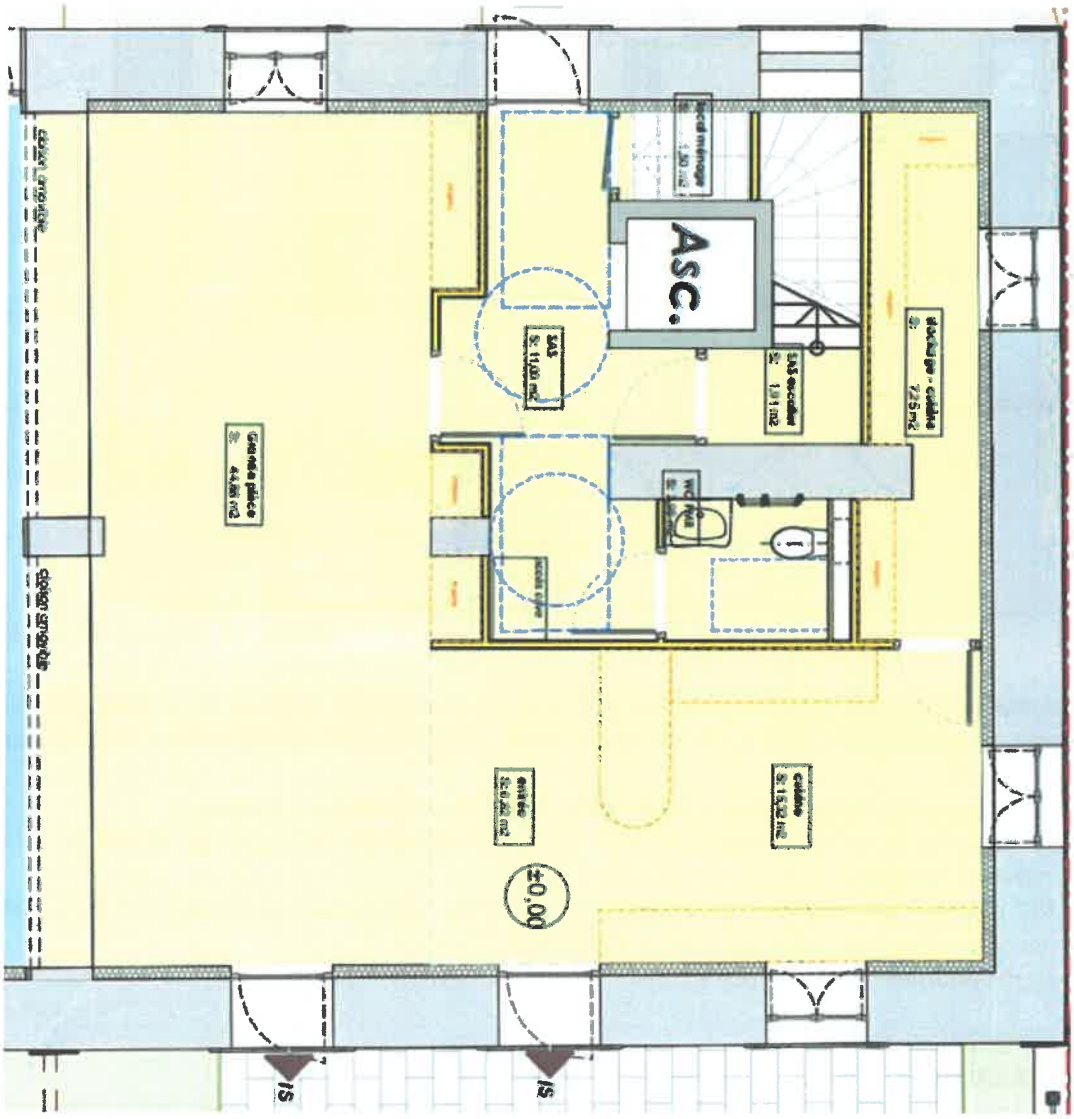
5. La tranche 2 : le projet « centre social - l'Évasion »

Au regard de la faible performance énergétique du bâtiment, de la vétusté et du manque de fonctionnalité des locaux, et des non-conformités à corriger, la rénovation de l'Évasion est devenue nécessaire pour mettre à disposition du CAP un équipement lui permettant d'organiser les actions et missions qui sont les siennes dans des conditions de confort optimales.

Ainsi, l'isolation du bâtiment existant sera renforcée, les circulations intérieures seront restructurées et certains espaces annexes reconfigurés et/ou agrandis pour une fonctionnalité améliorée de cet équipement.

Ainsi, ce projet de rénovation comprend :

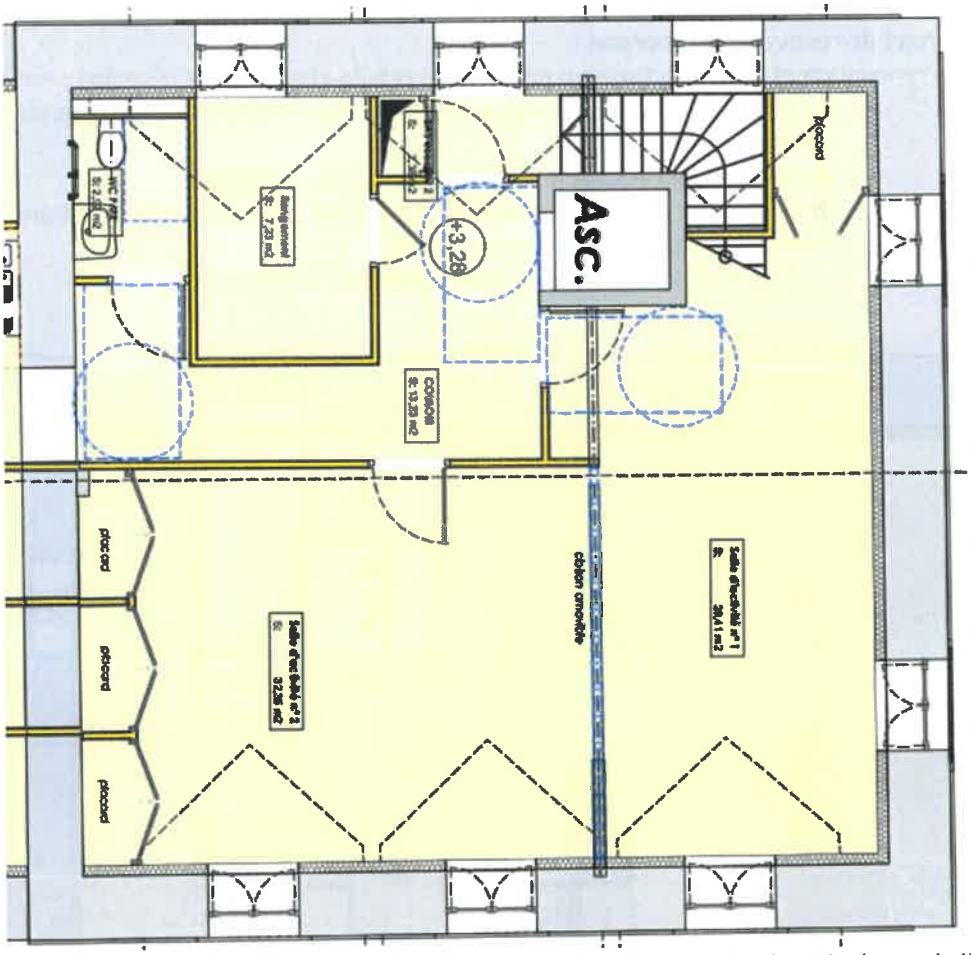
- La rénovation et la restructuration partielle du rez-de-chaussée de l'Évasion pour créer :
 - Un office-cuisine plus vaste permettant de proposer des ateliers culinaires et diététiques ;
 - Un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite ;
 - Un ascenseur destiné à assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées à l'ensemble des locaux du centre social ;
 - La salle d'activités existante sera conservée et rénovée.



Projet – RdC de l'Évasion

- La rénovation et la restructuration partielle du 1er étage de l'Évasion pour créer :
 - Deux salles d'activités de 30 m² chacune pouvant, grâce à une cloison mobile, être regroupées ;
 - Un WC accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une communication avec l'étage de la grange réaménagée sera aménagée pour mettre en relation directe l'Évasion avec le nouveau centre social.



Projet – 1er étage de l'Évasion

Ainsi, la surface globale de cet ensemble immobilier à vocation sociale à l'issue de la réalisation du programme de travaux précisé ci-avant devrait s'établir à environ 520 m² de surface de plancher dont :

- 134 m² pour les locaux administratifs aménagés dans la maison « Farges » ;
- 86 m² pour la salle polyvalente créée au rez-de-chaussée de la grange attenante à la maison « Farges » ;
- 282 m² pour les locaux créés à l'étage de la grange attenante à la maison « Farges » et ceux rénovés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'Évasion ;
- 20 m² pour les locaux annexes construits sur la propriété Farges.

6. Le programme de travaux

POUR LA TRANCHE 1 :

- La recomposition des espaces extérieurs et des cheminements compris terrassements, dévoiements des réseaux, empierrements, pose de bordures, apport de terre végétale, engazonnement, plantations, clôtures, portails et portillons ;

- Les travaux de démolition des existants : dépose carrelage, arrachage sols souples, menuiseries intérieures, cloisons et doublage, escalier, dallages, plancher bois, plafonds, lambris et faïences ; démolition de murs intérieurs porteurs et conduit de cheminée ;
- Les travaux de gros-œuvre : création d'ouvertures intérieures et extérieures ; mise en œuvre de renforts métalliques ; réfection des joints en façade ; le terrassement, les fondations et les ouvrages de superstructure ; les dallages et planchers ; les travaux de maçonnerie ;
- Les travaux de ravalement : imperméabilisation des façades ; traitement ponctuel par enduit monocouche et bicouche ;
- Les travaux de charpente et couverture : vérification des existants, remplacement des chevrons défectueux, remplacement des sous-faces d'avant-toit défectueux ; nettoyage et révision de la couverture ; révision minutieuse des gouttières et descentes EP ; reprise de la couverture sur les parties fortement galbées y compris liteaux et accessoires ;
- Les travaux de menuiseries extérieures : dépose des menuiseries extérieures ; installation de menuiseries en aluminium ; mise en place de protections solaires intérieures et extérieures ;
- Les travaux de serrurerie : pose de portes extérieures métalliques ;
- Les travaux de plâtrerie : réalisation des doublages, des cloisons de distribution, des plafonds et faux-plafonds, des gaines techniques ; mise en place d'isolant thermique dans les combles ;
- Les travaux de menuiseries intérieures : installation des blocs portes, des plinthes, d'un escalier ; création de placards ;
- Les travaux de carrelage : pose du carrelage de sol et de carrelage mural ;
- Les travaux de sol souple : pose de sols PVC acoustique et de sols textiles ;
- Les travaux de peinture intérieure y compris préparation des supports, peinture des murs et plafonds, finition des ouvrages bois, métalliques et PVC ;
- Les travaux d'électricité : réfection complète de l'installation y compris TGBT, AD, câblages, fourniture et pose des équipements (luminaires, prises, inter, ...) ; mise en place d'un système d'alarme incendie ;
- Les travaux de chauffage et de ventilation : installation d'un système de chauffage de type PAC Air/Air réversible ; installation d'un système de ventilation des locaux permettant d'assurer le renouvellement d'air.

POUR LA TRANCHE 2 :

- La recomposition de la terrasse existante en façade nord y compris démolitions, reprise d'escalier, portails et portillons ;
- Les travaux de démolition des existants : dépose carrelage, arrachage sols souples, menuiseries intérieures, cloisons et doublage, escalier, plafonds et faux-plafonds et faïences ; démolition de murs intérieurs porteurs ;
- Les travaux de gros-œuvre : création d'ouvertures intérieures ; mise en œuvre de renforts métalliques ;
- Les travaux de ravalement : imperméabilisation des façades ; traitement ponctuel par enduit monocouche et bicouche ;
- Les travaux de charpente et couverture : vérification des existants, remplacement des chevrons défectueux, remplacement des sous-faces d'avant-toit défectueux ; nettoyage et révision de la couverture ; révision minutieuse des gouttières et descentes EP ;
- Les travaux de menuiseries extérieures : dépose des menuiseries extérieures ; installation de menuiseries en aluminium ; mise en place de protections solaires intérieures et extérieures ;
- Les travaux de plâtrerie : réalisation des doublages, des cloisons de distribution, des plafonds et faux-plafonds, des gaines techniques ; mise en place d'isolant thermique dans les combles ; installation de cloisons mobiles ;

- Les travaux de menuiseries intérieures : installation des blocs portes, des plinthes, d'un escalier ; création de placards ;
- Les travaux de carrelage : pose du carrelage de sol et de carrelage mural ;
- Les travaux de sol souple : pose de sols PVC acoustique et de sols textiles ;
- Les travaux de peinture intérieure y compris préparation des supports, peinture des murs et plafonds, finition des ouvrages bois, métalliques et PVC ;
- Les travaux d'installation d'un ascenseur ;
- Les travaux d'électricité : réfection complète de l'installation y compris TGBT, AD, câblages, fourniture et pose des équipements (luminaires, prises, inter, ...) ; mise en place d'un système d'alarme incendie ;
- Les travaux de chauffage et de ventilation : installation d'un système de chauffage de type PAC Air/Air réversible ; installation d'un système de ventilation des locaux permettant d'assurer le renouvellement d'air.

7. Le budget prévisionnel d'investissement et le plan de financement

Estimation prévisionnelle des dépenses

Nature des dépenses	**Montant HT**
TRANCHE 1	
Coût d'acquisition de la maison « FARGES »	165 000,00 €
Coût des travaux de création du centre social « Accueil – administration »	300 000,00 €
Frais d'études : 12% du coût des travaux (10% pour la maîtrise d'œuvre ; 1% pour le contrôle technique de la construction ; 1% pour la coordination SPS)	36 000,00 €
TOTAL DE LA TRANCHE 1	**501 000,00 €**
TRANCHE 2	
Coût des travaux de création du centre social - « L'Évasion »	450 000,00 €
Frais d'études : 12% du coût des travaux (10% pour la maîtrise d'œuvre ; 1% pour le contrôle technique de la construction ; 1% pour la coordination SPS)	54 000,00 €
TOTAL TRANCHE 2	**504 000,00 €**
TOTAL des dépenses prévues	**1 005 000,00 €**

Le plan de financement de l'opération est établi en prenant en compte le montant total des dépenses en valeur fin d'opération.

Nature des recettes – Tranche 1	**Montant**	**%**
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 1)	150 300,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39,92 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de la tranche 1)	50 100,00€	10,00 %
VILLE DE PANAZOL	100 600,00 €	20,08 %
Coût total - Tranche 1	**501 000,00 €**	**100%**

Nature des recettes – Tranche 2	**Montant**	**%**
ÉTAT au titre de la DETR/DSIL (30% du coût total de la tranche 2)	151 200,00 €	30,00 %
CAF (40% d'une dépense éligible de 500 000 € HT)	200 000,00 €	39,70 %
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% du coût total de la tranche 2)	50 400,00 €	10,00 %
VILLE DE PANAZOL	102 400,00 €	20,30 %
Coût total - Tranche 2	**504 000,00 €**	**100%**

8. Le calendrier de réalisation :

- Études de conception : juin 2026 à février 2027
- Dépôt de la demande de permis de construire : décembre 2026
- Acquisition de la maison Farges : 1er trimestre 2027
- Consultation des entreprises : mars à mai 2027
- Notification des marchés de travaux : juin 2027
- Démarrage des travaux : septembre 2027
- Mise en service des locaux : septembre 2028

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création de locaux pour héberger le centre social - Approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB115

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB115-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1
Autres domaines de competences
Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB115-Création de locaux pour héberger le centre social.pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB115-DE-1-1_1.pdf)